

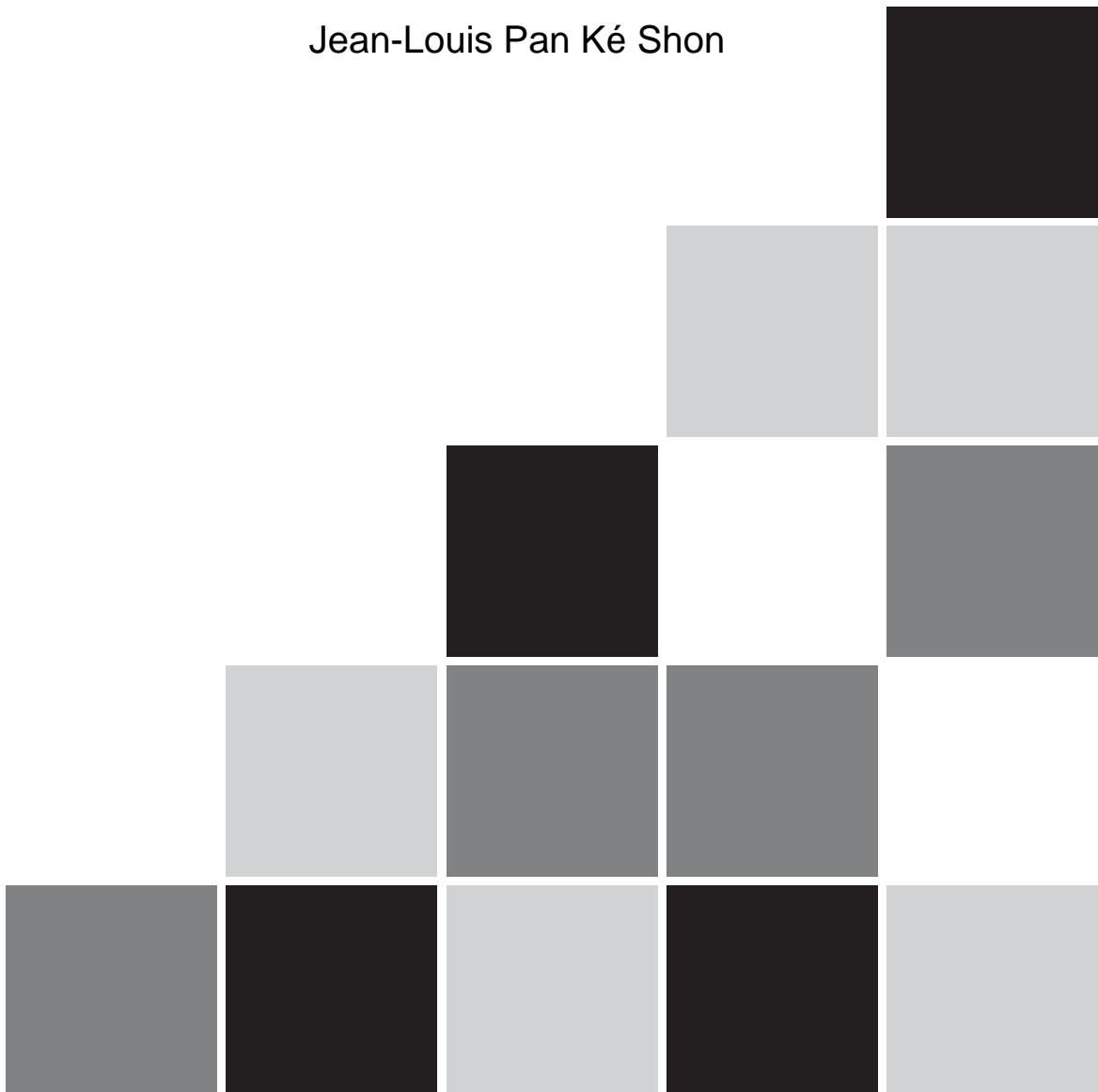
127

2005

DOCUMENTS DE TRAVAIL

LES SOURCES DE LA MOBILITE RESIDENTIELLE

Jean-Louis Pan Ké Shon



Les sources de la mobilité résidentielle

Modifications intervenues sur les grandes sources de données dans l'étude des migrations

Jean-Louis Pan Ké Shon

Septembre 2005

Sommaire

Enquêtes, recensement et fichiers administratifs	p. 4
Les enquêtes	p. 5
1 - Les données transversales	p. 5
1.1 - L'enquête Emploi en continu	p. 6
Le dispositif	p. 6
La mobilité mesurée par l'enquête Emploi en continu	p. 8
1.2 - Le recensement rénové de la population	p. 9
Le recensement rénové : un dispositif sophistiqué ou complexe	p. 10
Le cas des communes de moins de 10 000 habitants	p. 15
Les flux de migration	p. 16
La matrice de mobilité interrégionale	p. 17
La mobilité mesurée par le recensement rénové	p. 17
1.3 - L'enquête Logement	p.18
Le dispositif	p.18
La mobilité mesurée par l'enquête Logement	p. 20
Les autres enquêtes transversales	p. 20
2 - Les données longitudinales	p. 20
L'enquête Panel sur les ressources et les conditions de vie (PRCV)	p. 21
Le dispositif	p. 21
La mobilité mesurée par l'enquête panel revenu conditions de vie	p. 23
Les autres sources longitudinales	p. 23
Les enquêtes biographiques	p. 23
3 - Les fichiers administratifs	p. 24
La source longitudinale directement dépendante du recensement : l'échantillon démographique permanent	p. 24
Le dispositif est en cours d'élaboration	p. 24
La mobilité mesurée par le nouvel échantillon démographique permanent	p. 27
Le panel des Déclarations annuelles de données sociales (DADS)	p. 28
La mobilité mesurée par le panel des DADS	p. 29
En conclusion	p. 30
Bibliographie	p. 31

Les sources de la mobilité résidentielle

Modifications intervenues sur les grandes sources de données dans l'étude des migrations

Jean-Louis Pan Ké Shon

Au regard des sources traditionnelles de mesure de la mobilité résidentielle dont nous disposons en France, nous vivons un moment singulier. Les grandes sources de données se renouvellent profondément dans leur méthodologie et dans la fréquence de l'information livrée. Ainsi, le recensement est remanié drastiquement en passant du traditionnel recensement exhaustif des individus à une enquête sophistiquée annuelle par sondage. L'empilement de cinq années consécutives de collecte forme maintenant le « recensement ». L'enquête Emploi n'est plus collectée une fois par an, mais en continu avec une représentativité trimestrielle des données, malgré un échantillon divisé par deux. Le projet du nouvel échantillon démographique permanent adossé aux observations du recensement rénové va s'étoffer. Il quadruple son échantillon et intègre des données administratives issues notamment des Déclarations annuelles de données sociales (DADS) et par l'appariement (probable) avec d'autres fichiers administratifs¹. Les DADS renforcent aussi leurs effectifs et absorberont les informations relatives aux salariés de l'agriculture. En dehors de l'enquête Logement, qui s'améliore sans bouleversement, les sources traditionnelles d'étude de la mobilité sont donc vigoureusement modifiées ouvrant de nouvelles possibilités mais engendrant aussi des inconvénients nouveaux. Dans ce contexte, cet article se donne pour but d'examiner les différentes grandes sources permettant d'étudier les mobilités résidentielles, sous l'angle de leurs apports et de leurs faiblesses respectifs.

Enquêtes, recensement et fichiers administratifs

En France, les sources qui permettent d'étudier la mobilité résidentielle sont nombreuses et diverses mais constatons qu'aucune n'est particulièrement dédiée à l'investigation approfondie des migrations. Effectivement, aucune source ne permet de mettre en rapport simultanément des informations détaillées notamment sur le logement, l'activité, le réseau relationnel, les éléments du cycle de vie, éventuellement pour les décohabitants des données sur les parents, leur logement, leurs revenus et cela pour les années n et $n-1$. Ce dernier point n'est pas qu'un détail puisque la migration se comprend par le rapprochement de l'état antérieur (du ménage, de l'individu, du logement et de sa

¹ Le nouveau projet d'échantillon démographique permanent, dit aussi EDP++, est en cours. La décision d'appariement avec les fichiers administratifs envisagés ne sera acquise qu'après l'autorisation de la CNIL.

localisation) qui pousse au déménagement et l'état actuel. Ainsi, un couple attendant un enfant risque d'anticiper son déménagement pour occuper un logement plus grand, etc. Tout se complique lorsque les phénomènes paraissent imbriqués, le même couple peut vouloir déménager car l'un de ses membres a une opportunité d'emploi dans une autre région... Dans ce dernier cas, l'année n, nous observerons un couple de jeunes actifs occupés ayant un nouveau-né et ayant effectué une migration résidentielle. En n-1, nous aurons un couple dont l'un des membres est au chômage, sans enfant et immobile. Seule la mise en rapport des informations aux deux périodes permet d'embrasser la complexité de la transition.

Cela nous ramène à la dichotomie traditionnelle dans la nature des études de migrations. Premièrement, les études conjoncturelles qui forment l'un des pans des recherches sur la mobilité. Cette approche s'attache plus volontiers aux évolutions des flux et des soldes migratoires d'entrée et de sortie d'un découpage administratif précis : communes, départements, régions, territoire métropolitain. La relative finesse territoriale de la mesure nécessite alors des données aux effectifs nombreux. D'où l'utilisation préférentielle des informations censitaires, et on peut observer les nombreuses publications sur la mobilité intercensitaire qui en découlent après chaque recensement. Cependant, la période censitaire française n'a pas de sens « universel » et n'est pas stable dans le temps puisqu'elle varie de 6 à 9 ans au cours des 50 dernières années, ce qui invalide partiellement² les comparaisons temporelles. Pour sa part, l'enquête Emploi autorise l'établissement de séries longues annuelles mais au niveau national et au plus fin régional. Deuxièmement, les études dont l'ambition est explicative, de mise en lumière de liens de corrélation, voire de causalité constituent l'autre pan des recherches. En fonction, du type d'étude et de la problématique poursuivie, le chercheur privilégie donc, soit les données d'enquêtes, soit les données de recensement, soit les données administratives.

Les enquêtes

Les enquêtes autorisant l'étude des migrations se répartissent en données transversales, dites aussi en coupe, (par exemple : l'enquête Famille, l'enquête Santé, l'enquête Emploi, l'enquête Logement, etc.), en données longitudinales, soit de panel (l'Enquête Panel européen, récemment l'Enquête Revenus et Conditions de Vie et l'Echantillon Démographique Permanent), soit biographiques (Biographie et entourage, Histoire de vie, etc.). Le premier point fort des enquêtes est de disposer des informations sociodémographiques de base dans le tableau de composition des ménages : sexe, âge, composition du ménage, nombre d'enfants, diplômes, statut d'activité, nationalité, vie en couple, catégorie socioprofessionnelle. Ce tableau est commun à l'ensemble des enquêtes de l'Insee mais est aussi partagé avec d'autres organismes collecteurs de données.

1. Les données transversales

La nature de l'enquête indique évidemment le point fort sur lequel va porter l'investigation et donc en creux ses faiblesses. Ainsi par exemple, la force de l'enquête Emploi vient des nombreuses

² Le modèle « migrants-migrations » de Daniel Courgeau a cependant rendu possible l'estimation de taux annuels de migrations sous certaines hypothèses.

informations disponibles sur les actifs pouvant être mobilisées simultanément : temps de travail, secteur d'activité, rémunération, catégorie socioprofessionnelle fine, durée de chômage, recherche d'emploi, formation, activité professionnelle antérieure, origines géographique et sociale, situation l'année précédente, etc. De son côté, l'enquête Logement dispose de renseignements très riches relatifs à l'habitat, le loyer, le confort, la durée d'habitation, etc. et permet de mettre à jour les liens entre la migration et l'habitat, etc. Par ailleurs, les enquêtes disposent d'effectifs d'interviewés et de niveaux géographiques de représentativité variables en fonction des objectifs principaux visés. Ces divers éléments combinés décident du choix du chercheur pour l'une ou l'autre de ces sources.

1.1. L'enquête Emploi en continu

Le dispositif

L'enquête Emploi constitue la seule source autorisant le calcul direct de flux de migrants annuels. Ce qui permet le suivi conjoncturel des migrations au plus près des phénomènes en cours. Cependant, Daniel Courgeau concluait à propos de cette source que les résultats détaillés avaient une précision illusoire du fait de la faible taille relative de l'échantillon (1986).

L'enquête Emploi en continu a vu le jour officiellement en 2003³. La collecte est étalée sur toutes les semaines de chaque trimestre, à l'issue de laquelle la représentativité est acquise, contrairement à l'ancienne version qui était collectée au cours du mois de mars chaque année. Notons qu'entre les premières et les dernières personnes interrogées, il pouvait s'écouler un délai de cinq semaines et donc introduire un biais d'un mois puisque la période référencée était de onze mois pour les premiers et de douze mois pour les seconds. L'enquête Emploi en continu interroge les mêmes ménages 6 fois. Le taux de sondage passe de 1/300^e pour l'enquête Emploi ancienne mouture à 1/600^e pour la nouvelle (tableau 1). Elle permet donc des calculs de taux de migration non seulement annuels mais aussi trimestriels.

On ne sait toutefois pas encore dans quelle mesure le passage en continu de l'Enquête Emploi peut affecter l'estimation des taux de mobilité. Il reste un travail exploratoire à effectuer sur cette source, d'une part à cause de la réduction de l'échantillon, d'autre part à cause du taux de non-réponse plus important induit par les 6 interrogations successives, dont 4 téléphoniques (Goux, 2005), enfin par l'aspect d'addition d'échantillons collectés trimestriellement afin d'obtenir une estimation annuelle.

Les points forts

1. C'est l'une des rares sources qui autorise le calcul direct de la mobilité annuelle ;
2. Il est maintenant possible d'obtenir précisément un taux de mobilité infra annuel et d'évaluer les variations de la mobilité pour chaque trimestre de l'année.
3. Absence de biais potentiel de saisonnalité.
4. Par ailleurs, la nouvelle enquête Emploi hérite de certains des avantages de l'enquête traditionnelle : la permanence auparavant annuelle maintenant trimestrielle autorisant des séries longues.

³ Une première collecte grandeur nature a eu lieu en 2002 et a permis les comparaisons avec l'enquête Emploi traditionnelle qui fait référence officielle cette année là.

5. Les personnes résidant en collectivité mais rattachées à un logement ordinaire sont représentées dans les résultats (les pondérations sont adossées à la pyramide des âges pour la France entière). Cette modification porte sur l'équivalent d'un million d'individus en plus par rapport à l'ancienne enquête selon une estimation réalisée à partir du RP99 (Givord, 2003).
6. Le niveau le plus fin de représentativité est acquis pour la région.

Tableau 1 – Comparaison des principales caractéristiques de la nouvelle *Enquête Emploi* avec l'ancienne

	Nouvelle Enquête Emploi (à partir du 1-1-2003)	Enquête Emploi annuelle (série 1990-2002)
Périodicité	Trimestrielle	Annuelle
Moment de la collecte	En continu, sur les 13 semaines du trimestre	Mars (sauf en 1990 et 1999 : janvier)
Type d'échantillon	Échantillon de logements : le logement est tiré au sort, pas ses occupants	Idem
Caractéristiques de l'échantillon	Aréolaire : aires de 20 logements	Aréolaire : aires de 40 logements dans le rural, 20 logements dans l'urbain
Taille de l'échantillon	54 000 logements	100 000 logements
Nombre moyen de répondants	74 000 personnes	145 000 personnes
Taux de sondage moyen	1/600	1/300
Rotation de l'échantillon	Renouvellement par sixième tous les trimestres	Renouvellement par tiers tous les ans
Mode d'interview	En face-à-face avec un enquêteur pour la première et la dernière enquête dans le logement, par téléphone pour les 4 enquêtes intermédiaires	En face-à-face avec un enquêteur
Mode de collecte	Collecte assistée par ordinateur (CAPI ou CATI)	Collecte assistée par ordinateur (CAPI)
Interrogation sur la variable de mobilité	Une seule fois lors de la première interrogation	Chaque année pendant trois ans
Réponse par une autre personne du ménage (« Proxi »)	Possible	Possible
Champ	15 ans ou plus au 31 décembre la semaine de référence avant 2004	15 ans ou plus au 31 décembre
Représentativité	Ménages en logement ordinaire et collectivités	Ménages résidant en logement ordinaire, c'est-à-dire hors collectivités
Niveau le plus fin de représentativité	Régional	Régional
Taux de répondants	83,2 (moyenne des 4 trimestres)	86,6 (en 2002)
Libellé de la question	« Où habitez-vous il y a un an ? »	« Résidence de M... en mars de l'année précédente »
Modalités	Sans objet : réinterrogation 1 - Dans le même logement qu'actuellement 2 - Dans un autre logement ordinaire situé dans la même commune (ou le même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) qu'aujourd'hui. 3 - Dans un autre logement ordinaire situé dans une autre commune (ou le même arrondissement pour Paris, Lyon, Marseille) de France (y. c. DOM TOM) 4 - A l'étranger 5 - Dans une autre catégorie de logement (foyer, chantier, internat, caserne, cité universitaire, établissement de soin, maison de retraite)	Idem

Informations partiellement extraites du tableau de P. Givord, 2003, Insee.

Les inconvénients

1. Les premières années de mise en place de l'enquête peuvent amener des variations dues aux aléas ;
2. Rupture de série probable avec l'ancienne enquête Emploi due aux particularités du nouveau dispositif : champ de la représentativité des enquêtés, mode d'interview par téléphone pour quatre interrogations, modification de la taille des aires, pondération sur la pyramide des âges France entière. Néanmoins, il reste à effectuer une étude méthodologique préalable avant de conclure ;
3. Il est nécessaire d'accumuler quelques années avant de pouvoir effectuer une nouvelle série ;
4. Par rapport à l'ancienne version, les effectifs sont divisés par deux.

La mobilité mesurée

Elle concerne les migrants et non les migrations mais notons que sur une période d'un an les migrants effectuant plusieurs migrations sont rares⁴ (Courgeau, 1986). Le nouveau libellé de la question permettant d'établir la mesure de la mobilité est plus précis dans la mesure où il n'y a pas de variation de durée due au décalage temporel induit par la durée de la collecte. Effectivement, dans l'ancienne version un mois pouvait séparer les 1^{er} interrogés au début de la collecte (début mars), des derniers en fin de collecte (fin mars). En réalité un flou demeurerait puisque le libellé de la question autorisait aussi bien de prendre en compte le début que la fin du mois (Tableau 1).

Néanmoins, il existe un décalage de période d'un an entre les personnes interrogées au 1^{er} trimestre de l'année n et dont la période mesurée concerne l'année n-1 et les interviewés du dernier trimestre de l'année n pour qui cette durée concerne l'année n (Figure 1). En estimant la mobilité sur les quatre trimestres, cela revient à estimer la mobilité sur la période des années n et n-1. Par ailleurs, selon l'Insee le logement dans lequel les personnes sont interrogées est celui de la « *résidence principale, c'est-à-dire la résidence où elles vivent habituellement. En outre les personnes résidant principalement en communauté et occasionnellement au sein d'un logement ordinaire... sont également interrogées dans le logement auquel elles sont rattachées.* » (Attal-Toubert & Couderc, 2003). Il y a donc deux notions légèrement différentes et ne coïncidant pas totalement pour mesurer la mobilité résidentielle dans l'enquête Emploi, d'une part, la résidence principale et de l'autre la résidence habituelle. Autrement dit, la résidence principale est définie comme étant celle de la résidence habituelle. La différence ne saute pas aux yeux, elle concerne les résidents bi ou multilocalisés. Pour diverses raisons et notamment d'avantages fiscaux, locaux ou d'économie (par exemple : déclarer sa résidence principale en zone rurale plutôt qu'urbaine fait baisser la prime d'assurance automobile de façon substantielle) il y a des gains à déclarer sa résidence principale à un autre endroit que sa résidence habituelle.

Cela ne constitue pas une originalité, ni une spécificité de l'enquête Emploi. D. Courgeau en analysant les différentes notions de lieux (1975a, 1975b, 1988) a rappelé que le Dictionnaire démographique des *Nations Unies* définit la résidence comme « lieu où l'individu a coutume d'habiter ». Il a souligné les variations d'interprétations que cette définition (notamment le terme de coutume) entraînait d'un individu à l'autre et également d'un pays à l'autre. Il a remarqué par ailleurs la nécessité de distinguer la résidence principale de la résidence secondaire tout en notant que cette distinction peut porter en soi une part d'arbitraire.

L'enquête Emploi en continu permet aussi de mesurer la mobilité en observant les modifications de la composition des ménages entre chaque réinterrogation ou en les espaçant de telle manière qu'un an sépare le trimestre initial observé du quatrième, ce qui n'est possible que sur les 2/6^e de l'échantillon. Cette méthode par déduction entre deux dates de la composition des mêmes ménages conduit à une surestimation de la mobilité. Cette surestimation provient des défauts de repérage des individus d'une

⁴ Sauf erreur, cette affirmation semble être plus une intuition logique qu'issue d'un résultat quantifié.

interrogation à l'autre puisqu'une partie des absents à la réinterrogation sont alors considérés comme migrants avec cette méthode⁵ (Desplanques, 1994).

Figure 1

2004 (année n-1)				2005 (année n)			
1 ^e trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre	1 ^e trimestre	2 ^e trimestre	3 ^e trimestre	4 ^e trimestre
←				←			

1.2. Le recensement rénové de la population

Le recensement constitue en France la source principale d'études des migrations à l'inverse d'autres pays dont ces études s'appuient sur des registres administratifs de population. Traditionnellement le Danemark, la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède pratiquent de cette façon et d'autres pays poussés par des contraintes budgétaires sont passés (ou projettent) d'un recensement classique à un recensement par registre⁶ : l'Autriche, la Belgique, la Suisse et le Luxembourg (Laihonen, 2000). L'exhaustivité du recensement français jusqu'en 1999 a permis des investigations à des niveaux spatiaux très fins (quartier, voire d'agrégation de pâtés de maisons notamment pour suivre les quartiers prioritaires de la politique de la ville) et d'observer les mobilités de sous-populations réduites. Les études conjoncturelles des migrations, s'attachant notamment à décrire les modifications de peuplement du territoire national, forment l'un des pans essentiels des études de la mobilité tirées du recensement. Cette approche s'attache plus volontiers aux évolutions des flux, des soldes migratoires d'entrée et de sortie d'un découpage administratif précis : communes, départements, régions, territoire métropolitain. La relative finesse territoriale de la mesure nécessite des données aux effectifs nombreux. D'où l'utilisation préférentielle des informations censitaires qui bénéficient aussi de riches données sociodémographiques. De ce fait, le recensement représente en France la source privilégiée des géographes, des démographes et des statisticiens s'intéressant à la mobilité des populations.

Bien sûr, les choses et événements du passé ont tendance à acquérir une aura de paradis perdu, d'un doux passé mais irrémédiablement révolu en gommant les aspérités. Ainsi, les reproches d'irrégularité temporelle des collectes, de défraîchissement de l'information au fil des ans d'une période intercensitaire toujours plus longue, d'imprécision, adressés au recensement, etc. s'estompent au profit du souvenir d'un fichier dont les données étaient collectées identiquement à une même date. De plus, les périodes censitaires françaises n'ont pas de sens en soi et ne sont pas plus conventionnelles mais seulement dépendantes des contingences budgétaires datées. L'absence de sens « universel » et l'instabilité dans le temps de ces périodes de collecte (elle a varié de 6 à 9 ans au cours des 50 dernières années) a invalidé partiellement⁷ les comparaisons temporelles et internationales.

⁵ Malgré la présence d'une variable dans le questionnaire recensant les motifs d'absence de l'individu.

⁶ Michel Poulain avait déjà fait le point sur les statistiques européennes de migration dans un article de 1994. Il y fait un rapide survol des concepts, des méthodes et des sources utilisés.

⁷ Le modèle « migrants-migrations » de Daniel Courgeau a cependant rendu possible l'estimation de taux annuels de migrations sous certaines hypothèses.

Sous la double pression de produire des informations fraîches et d'étaler annuellement l'effort budgétaire consenti par l'Etat, le recensement a fait peau neuve. Depuis 2004, celui-ci est remanié drastiquement et passe du traditionnel recensement exhaustif des individus à une enquête sophistiquée annuelle par sondage⁸. L'empilement de cinq années consécutives de collecte forme le « recensement » proprement dit. Rappelons que seule la France et les Etats-Unis effectuent un recensement de ce type mais les USA ont prévu un recensement traditionnel au bout de dix ans de collecte. C'est dire si les regards de la communauté scientifique internationale sont particulièrement attentifs sur le comportement de cette nouvelle façon de « recenser » la population.

Dans le cadre des lois de décentralisation, la montée en charge des nouvelles responsabilités déléguées aux collectivités territoriales rend l'actualisation et la précision des données du recensement cruciales puisqu'une partie des dotations de l'État versées aux collectivités en dépendent. Corrélativement le besoin de connaissance du tissu social par les acteurs locaux est accru. La nécessité de données localisées s'est aussi renforcée par le développement de l'Europe et notamment sa politique de développement régional ciblé.

Le recensement rénové : un dispositif sophistiqué ou complexe

Jusqu'à présent le recensement ancienne formule servait à mesurer la mobilité spatiale aussi bien nationale, régionale, départementale, communale, qu'aux autres niveaux infra communaux pendant la période intercensitaire. En période de croisière, la nouvelle formule devrait permettre chaque année de mesurer la mobilité sur les cinq dernières années d'après la question (en 2004) « Où habitez-vous au 1^{er} janvier 1999 ? » et actualisée ensuite. Cependant, cette mesure ne sera pas possible à tous les niveaux géographiques, car toutes les communes ne sont pas interrogées chaque année (Cf. *infra*). En second lieu, la sous population d'intérêt peut demander l'empilement des cinq années de collecte afin de disposer d'effectifs suffisants pour obtenir un indicateur robuste. Il est nécessaire de distinguer l'exploitation de l'enquête annuelle de recensement dont les indicateurs seront représentatifs seulement aux niveaux national et régional, de l'exploitation d'une vague complète agrégeant 5 années. L'exploitation des données se révèle plus complexe qu'un examen pressé pourrait le laisser entrevoir. Ainsi, comme nous allons le constater, deux niveaux se conjuguent pour la production des indicateurs. Le découpage géographique et l'aspect temporel sachant que tous les indicateurs tirés du recensement ne sont pas tous représentatifs aux même niveaux et aux même moments.

Les grandes lignes du dispositif sont les suivantes. La collecte s'effectue entre janvier et février tous les ans. Deux dispositifs complémentaires sont mis en place simultanément selon la taille des communes. Les communes de moins de 10 000 habitants sont enquêtées exhaustivement tous les cinq ans, à raison de 1/5^e des communes chaque année (tableau 1). Les communes supérieures ou égales à 10 000 habitants sont sondées tous les ans à raison de 8 % de la population de la commune (tableau 2). Au bout de 5 ans, environ 40 % des ménages de ces communes sont interrogés. Afin de répartir les personnes interrogées et de minimiser le risque de réinterrogation du même individu,

⁸ Pour plus de précisions sur le dispositif, l'Insee met en ligne un document explicatif à l'adresse suivante : http://www.insee.fr/fr/recensement/nouv_recens/methode/calcul_populations_legales.pdf.

chaque grande commune est subdivisée en 5 groupes d'adresses, et le sondage rotatif est opéré chaque année sur un groupe différent.

Tableau 1 - Système de sondage du recensement rénové

	Groupe de rotation	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Petite commune < 10 000 habitants	1	X					X				
	2		X					X			
	3			X					X		
	4				X					X	
	5					X					X
Grande commune > 10 000 habitants		8 %	8 %	8 %	8 %	8 %	8 %	8 %	8 %	8 %	8 %
Ensemble		P	P	P, T	P, T	P, T	P, T	P, T	P, T	P, T	P, T

Représentativité P= partielle France et régions

Représentativité T=totalité des niveaux géographiques. Les indicateurs produits pour l'année n sont calculés en n+2 pour bénéficier de la totalité des effectifs des 5 années.

X=collecte et représentativité exhaustive de chaque commune du groupe.

Lire : En 2004, les communes supérieures à 10 000 habitants seront sondées à 8 % et le 1^{er} des cinq groupes de communes inférieures à 10 000 habitants sera entièrement enquêté. La représentativité des indicateurs ne porte que sur une partie de la France entière et sur la totalité du 1^{er} groupe de rotation des petites communes concernées.

La base de sondage des communes supérieures à 10 000 habitants est constituée par le *Répertoire des immeubles localisés* (RIL) tenu à jour en permanence. Ce répertoire, comme son nom ne l'indique pas, est en réalité un répertoire d'adresses et c'est donc un échantillon d'adresses qui est tiré. L'une des conséquences liée à ce type d'échantillonnage est l'effet de grappe⁹ qu'il induit. Les adresses de chaque groupe sont éparpillées sur l'ensemble de la commune afin d'éviter les biais dus à la localisation sociale différenciée de la population dans les quartiers. Les données des grandes communes sont collectées à raison de 8 % par an et additionnées chaque année pour aboutir à la représentativité complète à la fin du cycle de 5 ans, soit un taux de sondage de 40 %¹⁰.

Les communautés comme les sans-abri sont recensés simultanément avec les ménages dans les petites communes. Dans les grandes communes, les sans-abri seront recensés tous les 5 ans à partir de 2006. Les communautés sont recensées à partir d'un répertoire *ad hoc* à raison de 1/5^e par an. L'Insee avertit que la représentativité annuelle des communautés sera mauvaise à cause de leur hétérogénéité : maisons de retraite, sanatoriums, prisons, etc.

L'ensemble des variables sera pleinement représentatif à partir de 2008 pour l'année 2006 (n-2), puis tous les ans en glissement par l'adjonction de la collecte d'une année nouvelle et la sortie de l'année la plus ancienne de l'échantillon.

⁹ L'effet de grappe provient de l'interrogation d'individus localisés en un même lieu, immeuble ou groupe d'immeubles, et dont on suppose que ces lieux sont corrélés avec les caractéristiques sociales des individus. D'où une concentration non aléatoire de ces caractéristiques. Sur ce point et sur le plan de sondage voir Grosbras et alii (2001, 2002).

¹⁰ Suite aux échanges avec les statisticiens de la Société française de statistique (SFdS), deux modifications importantes ont été intégrées. L'immeuble est recensé dans sa totalité et des strates de grands immeubles ont été constituées. Les transcriptions des discussions avec l'équipe du recensement figurent dans le Journal de la société française de statistique vol. 142, n° 3 et vol. 143 n° 3-4.

Les chercheurs sont donc à un moment peu favorable où les données du dernier recensement traditionnel se défraîchissent¹¹ et les données du recensement rénové n'ont pas acquis leur plein potentiel de représentativité et ne seront pas disponibles avant la fin du 1^e cycle complet de collecte. Pour l'année 2004, plusieurs indicateurs ont déjà été publiés par l'Insee, notamment l'estimation de la population de plus de 7 000 communes de moins de 10 000 habitants, d'une centaine de grandes villes et quelques autres caractéristiques sur la population et les logements au niveau national (Borrel, Durr, 2005). D'ores et déjà, les migrations résidentielles à partir du recensement rénové sont connues au niveau national et par tranche d'âge quinquennale ainsi que les taux globaux de changements de logement, de commune et de région. Le solde migratoire des régions et l'évolution des taux annuels de mobilité ont aussi été publiés plus récemment (Baccaïni, 2005b). Seules les migrations entre les régions les plus importantes peuvent être calculées à partir de l'enquête annuelle de recensement selon les recommandations du groupe de travail du Cnis¹².

Les points forts sont les suivants :

1. Outre la publication annuelle d'une population légale, le gain majeur provient des données mises à jour annuellement sur un échantillon aussi imposant. Cela autorisera un suivi au plus près des évolutions en cours et des renversements de tendance éventuels, là où l'ancien recensement ne donnait qu'une tendance intercensitaire linéaire ;
2. Sans être exhaustif sur la totalité des communes, le recensement rénové est doté d'un échantillon très important portant sur environ 42,5 millions d'individus au bout de 5 ans. Il permettra, à partir de la fin du premier cycle de collecte (2008), des estimations jusqu'au niveau infra communal (Iris) ;
3. La période d'estimation de la mobilité constitue un progrès. D'abord elle se stabilise sur une durée de 5 ans, d'où une comparaison des périodes aisée et plus fiable. Ensuite elle se réduit à une période plus courte par rapport aux anciens recensements et réduit ainsi les biais dus à la mémoire ;
4. Les informations détaillées par sous-populations fines sont possibles ;
5. Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le sondage au quart de l'ancien recensement concernant un certain nombre d'informations comme la catégorie socioprofessionnelle équivaudra à 40 % à l'issue des cinq ans ;
6. L'exhaustivité est conservée pour les communes de moins de 10 000 habitants.

¹¹ Les recensements traditionnels n'ont pas perdu tout leur intérêt notamment pour l'étude des évolutions. A cet égard, signalons l'existence de « Saphir » créé à l'initiative de Bernard Aubry. Saphir est l'appellation du fichier historique des recensements regroupant les informations de 1962 à 1999 et doté de variables harmonisées.

¹² Le Conseil national de l'information statistique (Cnis) assure la concertation entre les producteurs et les utilisateurs de statistiques publiques. Des dossiers relatifs à l'utilisation des données du recensement rénové sont consultables sur le site du Cnis à l'adresse suivante www.cnis.fr/ind_actuel.htm. La fiche III-1 concerne les différentes utilisations du recensement et spécialement l'analyse des migrations régionales sous l'aspect particulier de la constitution d'une matrice de migrations.

Tableau 2 - Principales caractéristiques du recensement rénové

	Recensement rénové (à partir de 2004)	Recensement traditionnel (avant 2000)
Périodicité	Annuelle	De 6 à 9 ans
Moment de la collecte	Janvier et février	Février pour les communautés, mars pour les ménages
Type d'échantillon	Échantillon d'adresses pour les communes > 10 000 habitants. Échantillon de communes pour les communes < 10 000 habitants, équilibré régionalement. Les échantillons sont ensuite équilibrés par Iris selon le sexe, des tranches d'âge, etc.	Pas d'échantillon puisque exhaustivité
Caractéristiques de l'échantillon	Scindé en 2 parties	-
Nombre moyen de répondants	8,5 millions de personnes/an, 6 millions dans les communes de moins de 10 000 h, 2,4 millions dans les autres. soit 42,5 millions d'individus au bout de 5 ans	-
Taux de sondage moyen	14 % par an, soit environ 70 % au bout de 5 ans. 8 % dans les grandes communes 20 % dans les petites communes.	-
Mode d'interview	Autoadministré	Autoadministré
Mode de collecte	Bulletins papier	Bulletins papier
Réponse par une autre personne du ménage (« Proxi »)	Possible	Possible
Champ	Tous les Individus. Les personnes vivant en communauté (militaires, internes, détenus, etc. sont recensées par l'Insee. Les personnes sans abris ou celles vivant en habitation mobile doivent être recensées par les communes.	Toutes les personnes sont interrogées par l'Insee avec l'aide des communes.
Représentativité	Ménages en logement ordinaire et collectivités	Ménages en logement ordinaire et collectivités
Niveau le plus fin de représentativité	IRIS	IRIS
Taux de répondants	Le taux de non réponses est d'environ 4 à 5 % pour 2004 et 2005	En principe 100 % ¹³
Libellé de la question	« Où habitez-vous au 1 ^{er} janvier 1999 ». La question est ensuite mise à jour chaque année afin de conserver un délai de 5 ans.	« Où habitez-vous le 1 ^{er} janvier 1990 (année du dernier recensement) ? »
Modalités	0 Dans la commune ou dans l'arrondissement de rattachement pour le recensement : habitation mobile, sans abri, marinières et détenus. 1 dans le même logement 2 dans un autre logement de la même commune 3 dans une autre commune du même département 4 dans un autre département de la même région 5 dans une autre région de métropole 6 Dans un DOM ou dans un TOM 7 Dans un autre pays de l'Union européenne 8 Dans un autre pays étranger	Idem
Question complémentaire	« En quelle année avez-vous emménagé dans ce logement ? Si tous les occupants actuels du logement ne sont pas arrivés en même temps, indiquez la date d'emménagement du premier arrivé. Si cette personne a toujours vécu dans le logement reportez sa date de naissance. »	Idem

La contrepartie d'avantages indéniables est des inconvénients nombreux. Toutefois, ces inconvénients n'ont pas tous la même échelle d'importance par rapport aux avantages prévus :

1. Le recensement devient une « enquête de recensement », il n'est plus exhaustif rendant une partie des exploitations infra communales plus fragiles et les données à l'îlot¹⁴ (découpage plus fin que l'Iris) sont abandonnées.

¹³ Déterminer le taux exact de non répondants lors des recensements paraît bien difficile. Une enquête de contrôle estima à un solde de 1,1 % le déficit de population au recensement de 1990 mais cette estimation étant elle-même dans la marge d'erreur ne peut servir d'estimation fiable (Noëlle Coeffic citée par Héran, Toulemon, 2005).

¹⁴ L'îlot constituait le découpage de base initial pour la diffusion d'informations statistiques aux derniers recensements. Il représentait le plus souvent un pâté de maisons. Les îlots regroupés pour l'information statistique (IRIS) sont les nouvelles

2. L'une des conséquences est de ne plus pouvoir suivre les migrations des quartiers prioritaires de la ville (zone franche urbaine, zone urbaine sensible, zone de redynamisation urbaine) et donc de comprendre les dynamiques de peuplement à l'œuvre dans ces quartiers. Ceci intervient à un moment où les pouvoirs publics portent une attention particulière à ces territoires, ce qui se traduit par la publication du rapport annuel de l'Observatoire des zones urbaines sensibles. Néanmoins, l'Insee devrait assurer le dénombrement officiel des habitants des quartiers prioritaires. Une partie des informations sociodémographiques relatives aux ZUS¹⁵ et aux ZFU devraient être tirées de l'exploitation de différents fichiers administratifs géocodés afin de compenser la perte d'informations ;
3. Autre conséquence, les variations des indicateurs et les comparaisons entre territoires doivent être interprétées à la lumière des indicateurs de précision, intervalle de confiance ou coefficient de variation ;
4. Les deux groupes de communes (> 10 000 habitants et les autres) posent des problèmes particuliers d'exploitation des données notamment à cause de dates de collecte possiblement désynchronisées (Cf. *infra*). Il y a un décalage temporel de 4 ans entre les premières et les dernières estimations aussi bien pour les communes de moins de 10 000 habitants recensées exhaustivement que les communes de plus de 10 000 habitants sondées chaque année ;
5. La précision de l'ensemble des données ne sera acquise qu'en 2008 avec des données collectées au long de 5 années. De ce fait, l'estimation produite porte sur cette durée et la nature des indicateurs produits est nouvelle. Puisque c'est une estimation moyenne sur une période de 5 ans avec des dates de fraîcheur de l'information distinctes ;
6. Malgré une collecte annuelle, la mobilité annuelle n'est pas connue. La période de la mobilité prise en compte est de 5 ans (Cf. tableau 1). D'où des problèmes de mémoire, réduits par rapport à l'ancienne formule, mais qui perdurent ;
7. Dans l'ancien recensement, certaines variables n'étaient disponibles que dans ce qui était appelé « sondage au quart ». C'est le cas de variables comme la catégorie socioprofessionnelle dont les rejets du codage automatique étaient repris manuellement. Ce travail a été jugé trop lourd chaque année pour être effectué totalement. Le principe du sondage au quart est conservé uniquement pour les communes de moins de 10 000 habitants du nouveau recensement. C'est le cas de variables comme la catégorie socioprofessionnelle dont les rejets du codage automatique sont repris manuellement. Ce travail a été jugé trop lourd chaque année pour être effectué totalement. L'exploitation de ces variables relatives aux autres communes est exhaustive ;
8. Il faut attendre la fin de la montée en puissance de la collecte afin d'exploiter la totalité du potentiel de ce nouveau recensement ; hors Insee, les données individuelles de cette première série ne seront pas disponibles avant 2009-2010 ;
9. Une partie des reproches adressés à l'ancien recensement s'applique aussi au nouveau, pour mémoire :

unités de base en matière de diffusion de données locales. L'IRIS correspond à un petit quartier constitué d'environ 1 800 à 5 000 habitants ou à la commune elle-même pour les petites communes non découpées.

¹⁵ ZUS : quartier classé en zone urbaine sensible. ZFU : quartier classé en zone franche urbaine.

- i. La date de la mobilité est inconnue ;
- ii. Les informations sont connues uniquement au moment du recensement. Les caractéristiques individuelles au moment de la mobilité sont inconnues ;
- iii. Les données ne sont pas aussi détaillées que celles d'une enquête, notamment sur le logement, les revenus, etc. ;
- iv. Sous-estimation du nombre de migrations et de migrants :
 - . Deux catégories échappent au recensement des migrants. Les personnes sorties du territoire métropolitain entre deux RP et les personnes décédées ;
 - . Les allers et retours entre deux RP ne sont pas pris en compte ;

On pourrait soupçonner l'existence d'un biais induit par la méthode de collecte utilisée. Une personne d'une commune rurale recensée à la date n s'installant dans une autre commune rurale recensée en $n+1$ serait recensée 2 fois. En fait, les individus mobiles seront recensés plus ou moins fréquemment, selon le groupe de rotation de communes vers lequel il se dirige. Ces groupes de destination étant aléatoires, il n'y a pas à craindre de biais *a priori*.

Si le problème est nouveau par rapport au recensement traditionnel, il est identique avec n'importe quelle enquête par sondage (Baccaïni, 1999a). Effectivement, le plan de sondage de chacune des cinq enquêtes annuelles de recensement est conçu de telle façon que chaque année soit représentative de l'ensemble de la population comme n'importe quelle autre enquête. Les migrations sont alors comptabilisées au lieu d'arrivée. L'addition des cinq années forme une nouvelle entité peu différente d'une enquête par sondage (en dehors des décalages temporels de collecte) avec le travail de redressement et de pondération qui lui sont liés. L'ambiguïté est contenue dans le terme recensement. Dans sa logique, le recensement rénové, c'est-à-dire l'agrégation des 5 années de collecte, se rapproche plus d'une enquête que d'un recensement proprement dit.

Le cas des communes de moins de 10 000 habitants

Lorsque le niveau géographique d'intérêt porte sur la commune, les choses se compliquent un peu, surtout lorsque l'on souhaite comparer le niveau de la mobilité avec un autre groupe de communes. En effet, un intervalle de 4 ans sépare la collecte des données du 1^{er} groupe de communes avec le 5^e et dernier groupe (tableau 1). Il y a donc impossibilité de comparer la mobilité résidentielle pour la même année entre petites communes n'appartenant pas au même groupe. En effet, pour le 1^e groupe collecté en 2004, la date de référence de la mobilité est janvier 1999. Pour le 5^e groupe collecté en 2008, cette date sera janvier 2003. Ce différentiel temporel handicape les comparaisons entre communes qui, par ailleurs, peuvent être géographiquement proches.

Pour contourner cette difficulté il est nécessaire de comparer en différentiel le taux de mobilité d'une commune d'un groupe de rotation avec le taux de mobilité des grandes communes ou avec le taux national qui est encore plus assuré. Ensuite de comparer ce différentiel avec celui observé pour une commune d'un autre groupe. Cette comparaison postule implicitement que les disparités spatiales

sont structurelles donc stables dans le temps (Jugnot, 2005). Cela reste difficile à soutenir et ne tient pas compte des modifications structurelles abruptes (faillite, délocalisation ou implantation d'entreprise, destruction ou construction d'immeubles). Dans la pratique, l'Insee va interpoler l'indicateur du 1^e groupe en n+2 et rétropolier l'indicateur du 5^e groupe en n-2 afin de les comparer (voir les remarques ci-dessous).

Évidemment les problèmes sont moins aigus lorsque le niveau d'agrégation est plus élevé, par exemple l'ensemble des petites communes par rapport aux grandes communes. Néanmoins, le cas des aires et des unités urbaines, des communautés d'agglomération ou des zones d'emplois ne sont pas sans poser de problèmes car ces zones peuvent contenir un certain nombre de petites communes dont les groupes d'interrogation ne sont pas équilibrés. En poussant cette logique à l'extrême, on pourrait alors se retrouver en situation de comparer en 2008 une zone contenant des grandes communes et des petites communes du 1^e groupe dont les données ont été collectées en 2004 à une zone constituée de grandes communes et de petites communes du 5^e groupe dont la fraîcheur des informations daterait de 2008... Au plus fin, l'échantillon des petites communes est équilibré au niveau régional, pour les niveaux inférieurs il est donc nécessaire de comparer avec prudence en conservant en tête cette particularité.

Les flux de migration

Ils sont aussi plus délicats à déterminer pour les petites communes (Baccaïni, 1999b). Si la détermination des entrées dans une petite commune ne pose pas de problème particulier, par nature ses sorties ne seront connues qu'à la fin de son cycle de collecte. En prenant le cas d'une petite commune recensée en 2004, les entrants entre 1999 et 2004 seront connus exhaustivement s'ils sont restés dans la même commune à la date du recensement de 2008. Les sortants vers une autre commune seront recensés entre 2004 et 2008 avec des périodes de référence pour le lieu de résidence antérieure s'échelonnant de 1999-2004 à 2003-2008 selon le groupe de rotation. Les flux de migration ne peuvent pas être directement ventilés par année comme avec un registre.

L'autre possibilité est de conserver les mêmes dates de comparaison quel que soit le groupe de rotation des communes comparées. Dans ce cas, les données d'une des communes seront des données issues de l'interpolation linéaire de cette information. Le principe est simple, il suffit de tracer une droite entre les deux derniers points observés et de relever l'information sur celle-ci pour la date d'intérêt. Prenons l'exemple d'une commune du 1^e groupe en 2009 que nous souhaitons comparer à cette date avec une commune du 5^e groupe. Pour cette dernière nous disposons de deux dates de recensement, 2008 et 2013. Il suffit alors de lire sur la droite le niveau de la mobilité pour l'année 2009 et de comparer avec le niveau de la première commune. Évidemment, cette pratique donne de bons résultats avec des indicateurs à forte inertie qui poursuivent régulièrement leur tendance. Les prévisions conjoncturelles sont toujours bonnes lorsqu'il n'y a pas d'à-coup inopiné. Les évolutions de la mobilité résidentielle sont assez lentes et semblent *a priori* se prêter à cet exercice.

Cependant, les calculs peuvent être rendus hasardeux en cas de chocs imprévus (catastrophe naturelle ou non, fermeture d'usine, construction ou destruction de zones habitables) et la méthode se révélera douteuse surtout si la zone estimée est dotée d'effectifs faibles (voir les exemples donnés par Bertrand *et alii*, 2002). Cet exemple n'est valable qu'en rythme de croisière du recensement afin de disposer de deux dates d'observation pour le même groupe de communes. Pour la période intermédiaire de montée en charge, cela n'est pas possible. Une autre méthode préconisée par l'Insee est d'extrapoler certains indicateurs à partir de données externes comme par exemple le fichier des taxes d'habitation. Mais actuellement, il n'y a pas d'informations précises filtrant de l'Institut sur cette possibilité d'autant que cette méthode n'est envisagée qu'à partir d'un cycle complet de collecte.

La matrice de mobilité interrégionale

D'après les conclusions du groupe de travail du Cnis relatives à l'exploitation des données du recensement rénové (2004), la matrice de mobilité interrégionale de 22x22 régions, c'est-à-dire les entrées et les sorties d'individus de chaque région vers chaque autre région de France, se calculera à partir d'un cycle complet d'enquêtes de recensement¹⁶. Mais il est nécessaire de conserver en mémoire que les 5 années de données collectées n'ont pas la même référence temporelle. En prenant 2004 pour la 1^e année collectée, la période de référence de la mobilité sera 1999 à 2004, en 2005 cette période sera 2000 à 2005, ...en 2008 ce sera de 2003 à 2008. Au bout d'un cycle complet de cinq ans de collecte ce seront des mobilités mesurées entre 1999 et 2008, soit une mesure de la mobilité quinquennale s'étalant sur une période de 10 ans ! La date médiane d'observation serait dans notre exemple 2006... Pour des non-spécialistes de la source, les résultats présentés et surtout les précautions d'interprétation liées au dispositif risquent d'être obscurs. Des sous-ensembles de cette matrice pourront être produits en portant une attention particulière aux régions retenues et aux variables de croisement, par exemple les tranches d'âge à cause de la rapide raréfaction des effectifs que ces croisements entraînent.

La mobilité mesurée par le recensement rénové

Comme la plupart des sources françaises, ce sont les migrants et non les migrations qui sont comptés. Le laps de temps retenu (5 ans) permet des comparaisons internationales plus aisées et une meilleure estimation des flux entre zones de petite taille ou entre zones distantes (Baccaïni, 2001). Toutefois, la recommandation de l'ONU, suggérant de prendre également comme référence temporelle un an et appuyée par les chercheurs de l'Ined (notamment note de Courgeau ; Baccaïni, 1999b), n'a pas été suivie. Il y a une double mesure possible des migrants. Une première mesure de la mobilité quinquennale est réalisée sur le sondage annuel et portant sur l'année *n*. Les effectifs ne permettent cette exploitation qu'au niveau des migrations interrégionales en se limitant aux régions principales d'échange (Cnis, 2004). Une seconde mesure mobilise l'échantillon complet formé à partir des cinq années d'observation. Aucune réserve d'utilisation particulière n'est émise par le groupe de travail du Cnis. Cette mobilité constitue une originalité dans le paysage des sources françaises

¹⁶ En fait, cette matrice a déjà été calculée par l'Insee à partir d'une enquête annuelle de recensement, elle est ainsi disponible pour l'année 2004 (Baccaïni, 2005b). Cependant, les flux entre certaines régions étant particulièrement modestes rendent une partie de ces données fragiles.

puisque celle-ci sera une sorte de mesure moyenne échelonnée sur une période de collecte de 5 ans et calculée sur une période de référence de 5 ans¹⁷. En rythme de croisière, le recensement rénové apportera chaque année une estimation de la migration quinquennale à partir d'une moyenne mobile lissée et centrée. Cette source semble ainsi appelée à devenir la source privilégiée des études conjoncturelles des migrations françaises.

La feuille de logement filtre les résidences secondaires ou occasionnelles et les bulletins individuels ne sont délivrés qu'en cas de présence lors du recensement à la date n dans ces logements. Il n'y a aucune précision sur la nature du logement au recensement à la date n-1, il est seulement indiqué pour les habitants en communauté que seule l'adresse de la « résidence personnelle » compte. Cette notion de « résidence personnelle » s'oppose à la résidence en communauté mais demeure ambiguë puisque aussi bien les résidences principales que les résidences secondaires peuvent être considérées comme personnelles. Conséquence, la notion n'est pas exclusive pour cette catégorie de la population. Néanmoins, on peut supposer que, dans la plupart des cas, c'est la modification de la localisation de la résidence principale qui est envisagée mais seulement lorsque cette notion a un sens pour l'interrogé¹⁸.

1.3. L'enquête Logement

Le dispositif

L'enquête Logement constitue la source la plus riche pour dépeindre le parc de logements et les conditions d'occupation des ménages de leur résidence principale. La première enquête date de 1955 et les collectes se répètent, depuis, tous les 4 ans (5 ans pour la dernière). Si la série des enquêtes est ancienne par contre le contenu des enquêtes Logement a beaucoup varié au cours du temps. Il s'est notablement renforcé en ce qui concerne les migrations. Une partie du questionnaire est effectivement réservée à la mobilité résidentielle. Ce qui autorise des investigations sur des populations spécifiques (Gobillon, Bonnet, en cours) et la régularité de l'enquête favorise les études sur série longue (Debrand, Taffin, 2005). La dernière enquête de 2002 voit même cette partie renforcée par l'extension du questionnaire sur la mobilité au conjoint éventuel de la personne de référence. De plus, le module du questionnaire réservé aux enfants vivant hors du domicile parental permet d'étudier cette forme particulière de la mobilité représentée par la décohabitation (Laferrère, en cours). Enfin, une section est consacrée aux projets de mobilité (Baccaïni, 2000).

¹⁷ Le modèle « migrants-migrations » de Daniel Courgeau conserve son actualité afin d'obtenir des estimations de migration annuelle mais le modèle demande une actualisation régulière de ses coefficients, et donc une source qui le permette, afin de conserver toute sa pertinence (L'Hospital, 2001 ; Courgeau, Lelièvre, 2004).

¹⁸ Ainsi, Daniel Courgeau (1975) précise qu'en dehors des nomades, les enfants en pension, les élèves internes, les militaires du contingent, les malades en traitement de plus ou moins longue durée. C'est aussi le cas des retraités et des actifs bilocalisés.

Les points forts

1. De nombreuses informations sont disponibles sur le logement et ses habitants à la date de l'enquête, ce qui autorise la mise en rapport simultanée du confort de l'habitat, des caractéristiques individuelles et de la famille ;
2. Quelques questions concernent le logement, les caractéristiques de la personne de référence, de son conjoint et du logement occupé à l'avant-dernière enquête (1997) ;
3. Le nombre de déménagements effectués depuis le 1/12/97 est connu ;
4. En cas d'au moins un déménagement depuis 1997, l'année de la dernière mobilité entre 1997 et 2002 peut se déduire à partir de la question suivante : « En quelle année (et quel mois) la personne de référence (ensuite le conjoint) est-elle arrivée dans ce logement ? »
5. Quelques informations sociodémographiques et sur le logement avant le dernier déménagement sont fournies. Ce point est de première importance puisqu'il est alors possible d'évaluer la situation avant et après la mobilité dans un même modèle et d'en tirer les enseignements. C'est la seule enquête de cette taille qui collecte ces informations. Combinés avec les informations disponibles pour 1997 et les caractéristiques actuelles, on dispose alors de trois points d'observation permettant de mieux cerner les différents comportements de mobilité ;
6. L'échantillon de cette enquête est relativement important. Il est suffisant pour une partie des investigations économétriques

Tableau 5 - Principales caractéristiques de l'enquête Logement

Enquête Logement	
Périodicité	Quadriennale
Moment de la collecte	Décembre 2001 à février 2002
Type d'échantillon	Échantillon de logements
Caractéristiques de l'échantillon	Extension régionale en Nord-Pas-de-Calais incluse dans l'échantillon national
Nombre de répondants	32 156 ménages 78 791 individus
Taux de sondage	1/763
Mode d'interview	Face à face par enquêteur
Mode de collecte	CAPI
Réponse par une autre personne du ménage (« Proxi »)	Possible
Champ	15 ans et plus
Représentativité	Ménages en logement ordinaire et collectivités
Niveau le plus fin de représentativité	National et Nord-Pas-de-Calais (2002)
Taux de répondants	79,1
Libellé de la question (PR et conjoint)	Où résidait M. le 1 ^{er} décembre 1997 ? 1 La personne de référence résidait dans le même logement que celui qu'elle occupe actuellement 2 La PR résidait dans un autre logement mais dans la même commune que celle de sa résidence actuelle 3 La PR résidait dans une autre commune en France métropolitaine 4 La PR résidait dans les DOM-TOM 5 La PR résidait à l'étranger
Questions complémentaires (PR et conjoint)	Où résidait M. le 1 ^{er} décembre 1997 ? 1 La personne de référence résidait dans le même logement que celui qu'elle occupe actuellement 2 La PR résidait dans un autre logement mais dans la même commune que celle de sa résidence actuelle 3 La PR résidait dans une autre commune en France métropolitaine 4 La PR résidait dans les DOM-TOM 5 La PR résidait à l'étranger

Source : division Logement, Insee.

Les inconvénients

1. Appel à la mémoire 5 ans auparavant pour la dernière enquête, 4 ans pour les autres ;
2. Pas de mesure directe de la mobilité annuelle ;
3. Il manque le statut d'occupation de l'individu, la catégorie socioprofessionnelle, les revenus, la situation familiale, la tranche d'unité urbaine avant le dernier déménagement. Ce point est important afin de mettre en regard les caractéristiques de l'individu au moment de la mobilité et les caractéristiques de la personne et de son logement après la migration ;
4. Trois mois séparent les premiers enquêtés des derniers, d'où une légère variation de la durée de la mobilité de 4 ans à 4 ans et trois mois.

La mobilité mesurée par l'enquête Logement

Les Enquêtes Logement permettent d'évaluer la mobilité quadriennale (ou quinquennale, pour la dernière enquête). Le compte des migrations est possible entre le 1/12/1997 et la date de l'enquête pour les personnes ayant déménagé depuis 1997, donc pour les plus mobiles. Par ailleurs, l'enquête n'autorise pas une mesure directe de la mobilité résidentielle annuelle. Le libellé de la question « *Où résidait M. le 1^{er} décembre 1997 ?* » est proche avec ceux de l'enquête Emploi en continu et du recensement rénové sans être identique. Les modalités de la question font référence au logement occupé en 1997, sans que soit spécifiée la nature du logement, la résidence principale ou secondaire, ni dans le questionnaire, ni dans les instructions aux enquêteurs. En cas de demande de précision de la part d'un enquêté, nous ne savons pas ce que l'enquêteur est amené à répondre, d'autant que les résidences secondaires entrent aussi dans le champ des « logements interrogés ». Cependant, il est raisonnable de supposer que le sens commun de résidence principale prévaut pour la majorité des résidents lorsque cette notion a un sens.

1.4. Les autres enquêtes transversales

D'autres enquêtes offrent la possibilité d'étude de la mobilité résidentielle mais sont déjà anciennes. Les enquêtes « Famille » et « Vie quotidienne et santé » adossées au recensement de 1999 bénéficient des informations contenues dans le RP et apportent leurs informations spécifiques. L'enquête famille est couplée à chaque recensement depuis 1954. Cette série a été interrompue pour le recensement rénové afin de ne pas alourdir l'opération en cours. Réservée à l'interrogation des femmes jusqu'en 1990, elle s'est ouverte aux hommes en 1999. Elle autorise la mise en regard d'événements familiaux et la mobilité intercensitaire.

2. Les données longitudinales

Les données d'enquête longitudinale de l'Insee sont principalement prospectives et viennent des panels. Deux enquêtes de panel sont produites en France. Elles font partie des collaborations avec Eurostat : l'enquête Panel européen, dite aussi Europanel ou encore PCM ou ECHP (Panel Communautaire des Ménages - *European Community Households Panel*) et le « Panel sur les ressources et les conditions de vie » (PRCV). Les collectes annuelles du Panel européen se sont

étagées de 1994 à 2002, l'attrition¹⁹ et les divers problèmes de collecte rencontrés au niveau européen, l'intérêt recentré du questionnement ont amené à son remaniement. Les données étant plus anciennes pour ECHP, nous allons nous intéresser plus particulièrement à PRCV.

2.1. L'enquête Panel sur les ressources et les conditions de vie (PRCV)

Le dispositif

Cette enquête a pour but principal de mieux comprendre les phénomènes d'exclusion sociale, de pauvreté et des inégalités. Elle ne s'intéresse pas directement à la mobilité résidentielle dont l'étude ne rentre pas dans ses objectifs initiaux. Mais comme l'ancienne version, son dispositif ne l'interdit pas (par exemple : Gobillon, 2001). Neuf collectes annuelles sont prévues de 2004 à 2009. Ce dispositif s'articule en deux composantes : l'une « transversale » sous forme d'enquête traditionnelle annuelle, et l'autre « longitudinale » sous forme de panel. L'ensemble de l'enquête et du panel s'intitule « Statistiques sur les ressources et les conditions de vie » (SRCV), appelé aussi EU-SILC (*European Community-Statistics on Income and Living Conditions*). L'enquête transversale reçoit pour dénomination « Enquête sur les ressources et les conditions de vie » (ERCV) et le panel s'intitule « Panel sur les ressources et les conditions de vie » (PRCV).

Voilà un extrait du dispositif présenté par l'Insee :

« La plupart des ménages ayant répondu à la 1^{ère} enquête transversale constitueront la 1^{ère} vague du panel et les personnes appartenant à ces ménages (individus panels) seront interrogées jusqu'à huit années supplémentaires... » « La 1^{ère} cohorte de PRCV initial est découpée en neuf sous-échantillons, qui sortent l'un après l'autre du panel : le premier sous-échantillon est sortant dès l'année 2005, le second l'année 2006... » « ...jusqu'au neuvième sous-échantillon qui est suivi neuf ans (jusqu'en 2012). Chaque année, le sous-échantillon sortant est remplacé par un sous-échantillon entrant. » La taille de l'échantillon entrant étant légèrement plus important entraînera un nombre supérieur d'interrogés en fin des neuf vagues par rapport au début. Les personnes mobiles sont repérées à partir de la 2^e vague d'enquête. Les ménages ayant déménagé sont interrogés sur leur nouveau lieu de résidence lorsque leur adresse a pu être récupérée (contactés par leur numéro de téléphone portable ou grâce aux renseignements de voisinage). Les « individus panel » qui ne sont plus membres du ménage primitif sont interrogés sur leur nouveau lieu de résidence et les personnes restant dans le logement initial se voient demander la destination des partants.

Les caractéristiques de l'enquête figurent dans le tableau 6. Une question portant sur les raisons de l'absence des individus dans les vagues suivantes permet de sélectionner les individus mobiles et de restreindre le champ des migrations observées (décédé, parti à l'étranger, disparu, parti en institution en France, dans un autre ménage en France, etc.).

¹⁹ Le nombre de ménages passe de 7 300 ménages en début de collecte à 5 000 à la dernière vague. Dans l'étude de la mobilité interne, ce point est particulièrement pénalisant car les ménages qui disparaissent sont ceux abandonnant en cours d'opération et les plus mobiles ayant déménagé sans laisser d'adresse.

Tableau 6 - Principales caractéristiques de l'enquête PRCV

	Enquête PRCV (à partir de 2004)
Périodicité	Annuelle entre 2004 et 2009
Moment de la collecte	Mai à juillet (sauf 2004 mai à juin)
Type d'échantillon	Echantillon de logements
Caractéristiques de l'échantillon	échantillon rotatif renouvelé par 1/9 ^e
Nombre de répondants	Environ 9 500 ménages répondants, 19 000 individus
Mode d'interview	Face à face par enquêteur
Mode de collecte	CAPI
Réponse par une autre personne du ménage (« Proxi »)	Possible
Champ	16 ans ou plus
Représentativité	Ménages en logement ordinaire
Niveau le plus fin de représentativité	National
Taux de répondants	73 %
Système d'interrogation	Les ménages constituant le socle de ce panel sont retenus seulement s'ils habitent dans leur résidence principale au moment de la 1 ^e interrogation
Libellé de la question	La 2 ^e année et les suivantes, l'enquêteur cherche à savoir où sont partis les membres absents : Parti dans un autre ménage ordinaire en France Parti dans un ménage collectif en France Parti dans une institution en France Parti à l'étranger Disparu, SDF, sans domicile connu Décédé

Source : division Revenus et patrimoine des ménages, Insee.

Les points forts

1. Une investigation approfondie est menée sur les revenus, plus quelques questions sur l'équipement ménager et des renseignements sur la santé des interviewés. Les transitions de revenus et donc de pauvreté du ménage et de l'individu peuvent être étudiées au regard de leur mobilité ;
2. Ces informations sont disponibles à l'identique l'année de la nouvelle installation et l'année immédiatement antérieure et ce point constitue l'atout majeur de cette source pour l'étude des migrations ;
3. Cette source est en grande partie harmonisée avec les autres enquêtes européennes du dispositif et permet des comparaisons à ce niveau ;
4. Pas de biais dû à la mémoire puisque la migration n'est pas déclarative mais se constate l'année suivante par l'absence des personnes interrogées en n-1.

Les inconvénients

1. L'échantillon est trop faible pour l'étude conjoncturelle des migrations. Environ, 10 % des individus changent de logement dans l'année. PRCV est donc dédiée plus particulièrement à la modélisation économétrique et démographique des mobilités internes ;
2. Le suivi sur 9 années consécutives des individus panels est possible pour 1/9^e de l'échantillon seulement, sur 8 années consécutives pour les 2/9^e de l'échantillon, etc. ;
3. Comme toutes les enquêtes de panel, l'attrition touche principalement les personnes mobiles (également les refus de répondre aux vagues suivant la 1^e) ce qui biaise les résultats. Effectivement, les personnes mobiles comme les personnes refusant de répondre sont statistiquement typées.

La mobilité mesurée par l'enquête panel revenu conditions de vie

Les concepts de migration dépendent des définitions utilisées pour la définition de l'habitat. Dans cette enquête, une première question posée une seule fois aux personnes de l'échantillon entrant sert à filtrer les ménages à interroger en ne retenant que les « résidences habituelles communes ». Par cette expression, il faut entendre qu'« au moins une personne y habite, tout ou partie de l'année ». Les ménages ne sont retenus qu'à cette condition. La deuxième année et les suivantes, une question est éventuellement posée afin de savoir la raison de l'absence d'un des membres du ménage initial. La précision de la mesure et des études sur la mobilité dépend directement de la qualité du suivi des individus panel mobiles et des raisons de leur mobilité.

2.2. Les autres sources longitudinales

Citons la série d'enquêtes permanentes conditions de vie des ménages (EPCV) dont la moitié de l'échantillon est réinterrogé une seconde fois, ce qui lui confère des qualités des données longitudinales. Elle a été notamment employée de cette façon dans une étude sur l'impact de l'insécurité dans la mobilité (Fougère *et alii*, 2005). Nous n'insisterons pas sur cette source car la série devrait se terminer définitivement en 2007 ou 2008.

Les enquêtes biographiques

Les enquêtes biographiques occupent une place particulière. Elles sont longitudinales et elles se rapprochent des données de panel sans qu'on puisse les assimiler à celles-ci. En effet, ces enquêtes retracent les événements professionnels, familiaux et les lieux habités d'une personne et tous ces éléments biographiques sont embrassés simultanément, ce qui constitue tout leur intérêt. La nature de ces informations est rétrospective. De fait, il est fait appel à la mémoire des interrogés afin d'obtenir ces données, ce qui est autant la force que la faiblesse de ces enquêtes.

Faiblesse à cause des biais et imprécisions dus à la mémoire qui sont d'autant plus nombreux que les efforts sont multiples et que les investigations s'enfoncent profondément dans le temps. De plus, les erreurs de mémoire ne sont pas aléatoirement réparties malgré des procédures d'usage les limitant. Ainsi, les personnes très mobiles sont celles risquant le plus d'oublier une migration et certaines caractéristiques sociodémographiques se révèlent significatives dans la qualité de la remémoration, bien que modestement (Auriat, 1996, p. 152-157).

De l'autre côté, elles peuvent se prévaloir d'une collecte incomparablement moins lourde, bien moins coûteuse. De plus, les données sont plus rapidement disponibles par rapport aux données de panel. Parmi les enquêtes relativement récentes, nous pouvons citer les enquêtes « Biographie et entourage » de l'Ined (2001) et l'enquête « Histoire de vie - Construction des identités » conçue en partenariat entre l'Ined et de l'Insee (2003). Ces enquêtes sont ponctuelles et répondent à des investigations spécifiques. Elles ne se prêtent pas à la mesure conjoncturelle de la migration.

3. Les fichiers administratifs

L'exploitation à des fins statistiques des fichiers administratifs français a tendance à se développer à cause d'avantages considérables : moindre coût des données, effectifs souvent imposants, données évitant les biais déclaratifs individuels. Les données du recensement²⁰ seront enrichies d'informations administratives ce qui permettra à moindre coût d'améliorer substantiellement les études statistiques. C'est déjà le cas de l'Échantillon démographique permanent (EDP) et ce le sera du prochain EDP++ dont les projets sont de compléter de façon raisonnée et contrôlée les informations issues du recensement selon l'axe de recherche. Pour les chercheurs, l'accès à ces données si riches est bien plus restrictif que celui des enquêtes mais est néanmoins possible sous certaines conditions.

En contrepartie, ces fichiers ont les défauts de leurs qualités ; étant conçus pour remplir une fonction administrative, ils n'intègrent pas d'informations complémentaires aux fins d'exploitation statistique : peu de données sociodémographiques, pas d'information sur le confort du logement et *a fortiori* sur le réseau de sociabilité. De plus, ils portent en eux les biais dus à leur nature. Ainsi par exemple, les déclarations annuelles de salaires n'intègrent évidemment pas les données relatives aux travailleurs de l'économie souterraine. Les fichiers des contrats actifs de l'EDF ne tiennent pas compte des départs et des arrivées qui interviennent au sein du ménage, néanmoins ils ont confirmé la remontée du niveau des migrations internes (Courgeau *et alii*, 1999).

Les fichiers administratifs sont parfois exceptionnellement fusionnés avec les données du recensement, ce qui leur donne une double nature mi-source administrative, mi-source de données à finalité statistique. C'est le cas de l'Échantillon démographique permanent (EDP) et du prochain EDP++ dont les projets sont de multiplier de façon raisonnée et contrôlée ces fusions comme nous allons le voir. A noter que l'accès à ces données est bien plus restrictif que celui des enquêtes. Parmi ces nombreuses sources, citons les Déclarations annuelles de données sociales (DADS), le Fichier électoral, le fichier EDF annuel des contrats actifs, le fichier de la taxe d'habitation.

La source longitudinale directement dépendante du recensement :

l'échantillon démographique permanent

L'EDP est à la fois une source longitudinale, possédant la double nature de données de collecte, par le recensement, et de données administratives par les fichiers qui lui sont joints, fichiers d'État-civil, et ponctuellement le fichier électoral. L'échantillon démographique permanent dans sa nouvelle version (EDP++) va venir se substituer à l'ancienne mouture²¹.

Le dispositif est en cours d'élaboration

A partir de 2004, l'EDP++ va s'adosser au recensement rénové et quadrupler l'échantillon de l'ex EDP en retenant les personnes nées 4 jours de chaque trimestre, cela afin de répartir les naissances des

²⁰ Après examen et autorisation de la CNIL.

²¹ Les numéros 113-114 du *Courrier des statistiques* (2005) sont consacrés entièrement à la mise en chantier de l'EDP++.

individus prélevés dans l'année (tableau 3). Les rénovateurs de l'échantillon démographique ont pour projet en 2006 de relier l'EDP++ aux fichiers des causes de décès, du panel des DADS, du panel des rémunérations de la Fonction publique, du panel des élèves, du fichier électoral, sous réserve de l'accord préalable de la Cnil. Étant donné la taille imposante des fichiers à venir, l'EDP++ se présentera sous différents modules. Le projet, bien qu'avancé, n'est pas encore validé et il est donc prématuré d'en développer tous les détails et il est susceptible d'évoluer encore. Néanmoins, la source révèle un potentiel particulièrement riche et disponible *a priori* dans les deux prochaines années, ce qui justifie un examen de ce projet. Un module fusionnera les données du recensement rénové, celles du panel des DADS et du fichier des salariés de la Fonction publique. Ce fichier contiendrait des informations détaillées sur la composition du ménage, des informations sociodémographiques nombreuses (en dehors des revenus), quelques renseignements sur le logement et des informations précises sur le salarié et son entreprise. Les autres modules seraient constitués grâce à l'appariement avec le fichier des causes de décès, du panel des élèves et du fichier électoral.

Tableau 3 - Principales caractéristiques de l'EDP++

	EDP++
Périodicité	Celle du recensement. Mais les individus ne seront pas toujours suivis (cf. <i>infra</i>)
Moment de la collecte	Idem
Échantillon	1/25 ^e
Nombre de répondants	Environ 2,5 millions tirés du RRP
Champ	Selon le module : Salariés (panel des DADS et salariés de la Fonction publique d'état) Causes de décès Panel des élèves Fichier électoral
Représentativité	Selon les modules Actifs occupés Elèves
Niveau le plus fin de représentativité	Iris
Mobilité repérée	Quinquennale pour tous (RRP) Annuelle pour les actifs occupés (DADS)
Remarque	Les emplois secondaires figureront également

Les points forts

1. Les fichiers cumulent les avantages du recensement rénové et du panel des DADS. L'un apporte des informations variées sur ego et sur son ménage, l'autre des renseignements précieux sur les caractéristiques de son activité et l'entreprise où il exerce ;
2. L'apport du fichier des salariés de la Fonction publique complétera presque exhaustivement le fichier des salariés. Parmi les actifs, les indépendants manqueront encore ;
3. Panel des DADS et recensement rénové apporteront chaque année ces renseignements.

Les inconvénients

1. Les fichiers héritent aussi des particularités du recensement rénové. Chaque module va s'apparier avec le recensement qui en constitue l'ossature. La première réponse à apporter est comment conserver au fichier son caractère de panel alors que les recensés ne le seront pas systématiquement tous les ans (cf. *infra*) ?

2. Après quelques années de collecte et bien que modulaire, la taille des fichiers sera rapidement énorme et l'exploitation statistique rendue difficile ;
3. Il manque des informations sur les relations interpersonnelles, sur les aménités des lieux de résidence.
4. Mais c'est surtout la déformation de l'échantillon au fil du temps qui est pénalisant (cf. *infra*) ;

La mobilité mesurée par le nouvel échantillon démographique permanent

La mobilité mesurée dépendra du module employé. Ainsi, le module panel des élèves permettra de mesurer la mobilité annuelle des élèves, le panel des DADS autorisera le calcul de taux de mobilité annuel des actifs et l'un comme l'autre bénéficieront des informations tirées du recensement. Par nature de la source, la mesure de la mobilité exploitera la dimension longitudinale afin de tirer partie de tout son potentiel d'étude. Cependant, il reste de nombreuses interrogations car le recensement renouvelé, qui constitue la clé de voûte du dispositif, ne permet pas de suivre systématiquement et régulièrement les habitants d'un recensement l'autre, même au bout d'un cycle de 5 ans. Tous les cas de figure peuvent se présenter : aussi bien une personne recensée tous les ans (si elle déménage chaque année dans une commune appartenant à un groupe différent de rotation) qu'une personne jamais recensée car faisant partie régulièrement des 60 % de résidents des grandes communes non sondés au bout de 5 ans. Ces deux cas sont bien sûr rares. Les cas les plus courants sont les suivants. Une personne éligible au panel et recensée l'année n dans une petite commune sera possiblement recensée à nouveau l'année n+5, si :

- elle est immobile ;
- elle a déménagé mais elle est revenue dans sa commune d'origine ;
- elle a déménagé dans une petite commune du même groupe de rotation ;
- elle a déménagé dans une grande commune et fait partie des 8 % sondés cette année-là.

Pour une personne habitant initialement dans une grande commune, elle sera possiblement recensée à nouveau au bout de 5 ans si :

- elle est immobile et fait à nouveau partie des 8 % sondés ;
- elle a déménagé mais elle est revenue dans sa commune d'origine et fait à nouveau partie du groupe de rotation d'adresses initiales ;
- elle a déménagé dans une grande commune et fait partie des 8 % sondés cette année-là ;
- elle a déménagé dans une petite commune recensée cette année là.

Mais en dehors des personnes immobiles, tous les autres cas et fréquences de recensement sont possibles. Conséquence : suivre un panel d'individus aux mêmes dates deviendra très délicat, d'autant que l'échantillon des présents subira probablement une déformation due à l'effet de sélection des personnes immobiles de 5 ans en 5 ans, et à la sur-représentation des mobiles dans les périodes

intermédiaires. Les données issues des autres sources d'appariement (DADS, panel des élèves) apporteront des points d'observation intermédiaires pour les individus concernés avec les informations dont ces sources disposent. En contrepartie, les remarques soulevées par Courgeau, Lelièvre et Wolber (1998) sur l'indépendance de la date d'observation avec l'événement étudiée sera vérifiée avec les modules DADS, panel des élèves et du fichier électoral contrairement à l'ancien EDP enrichi des informations de l'État civil dont ce dernier relatait des événements familiaux corrélés avec la migration (naissance d'un enfant, mariage, divorce). Il reste encore de nombreuses interrogations et le projet n'étant pas encore arrêté, il est encore trop tôt pour se faire une idée précise des contours de cette source.

Le panel des Déclarations annuelles de données sociales (DADS)

Néanmoins, un premier examen de l'apport des DADS sur l'étude de la mobilité paraît prometteur. La Déclaration Annuelle de Données Sociales est une formalité obligatoire que les entreprises ont à effectuer chaque année. Les informations individuelles transmises aux organismes de protection sociale leur permettent de calculer les droits liés à chaque salarié. Pour chaque salarié de l'entreprise figure notamment le sexe, l'âge, l'adresse personnelle, le nombre d'heures travaillées, la rémunération. Les salariés concernés sont ceux du privé, des fonctions publiques territoriales et hospitalières. Sont également joints les allocataires des Assedics. Il manque encore actuellement les salariés de la fonction publique d'État. Ce fichier regroupe les déclarations de deux années consécutives. Il est ainsi possible de déterminer qui a déménagé en n par rapport à l'année n-1 à partir du rapprochement des deux lieux de résidence successifs. Ce fichier est exploitable à des fins statistiques sous certaines conditions restrictives d'accessibilité et de diffusion en fonction des contraintes émises par la Cnil. L'exploitation se réalise au sein des locaux de l'Insee pour des raisons de sécurité et de confidentialité des données.

Tableau 4 - Principales caractéristiques du panel des DADS

	Panel DADS
Périodicité	Annuelle depuis 1976
Moment de la collecte	Au plus tard au 31/01 de l'année n+1
Échantillon	1/12 ^e des DADS
Type de répondants	Salariés
Champ	Salariés du privé et des fonctions publiques hospitalière et territoriale. Les allocataires des Assedics sont intégrés.
Représentativité	France
Niveau le plus fin de représentativité	Tous
Mobilité repérée	En confrontant les communes de résidence du salarié en n et n-1
Remarque	Les emplois secondaires figurent également évitant les doubles comptes

Les points forts

1. Les effectifs sont nombreux autorisant des investigations fines sur les salariés et les chômeurs indemnisés et sur des zones sociospatiales réduites ;
2. Aucun biais dû à la mémoire ;

3. Nombreuses informations sur le salarié, le nombre d'heures travaillées, la rémunération, le type d'entreprise, le secteur d'activité, la perception d'allocations chômage en n-1 et la situation salariée en n avec le déménagement éventuel, etc. ;
4. La zone d'emploi s'ajoute aux découpages spatiaux habituels pour la mesure de la mobilité résidentielle. Cette étude peut se réaliser en fonction des caractéristiques professionnelles précises des salariés mais aussi des caractéristiques de l'entreprise et notamment son activité précise (code APE). Il est ainsi possible de mesurer la mobilité des salariés en fonction des secteurs d'activité économique, ce qui jusqu'à présent n'a pas encore été entrepris.

Les inconvénients

1. Le champ est limité à une partie des actifs. Absence des salariés de l'État dont certains ont une mobilité obligée par la nature de leurs fonctions : gendarmes, CRS, militaires, etc. ce qui biaise l'estimation de la mobilité des salariés et oblige à restreindre le champ en excluant de façon obligée et artificielle les fonctionnaires d'État ;
2. Absence des inactifs et des chômeurs non indemnisés par les Assedics ;
3. Biais dus aux déclarations regroupées des établissements d'une même entreprise au siège de celle-ci. En cas de mobilité du salarié déjà installé, il est possible que celui-ci oublie de signaler son déménagement à son entreprise. Dans un cas comme dans l'autre, la localisation différentielle entre l'établissement et le salarié est alors faussée ;
4. Biais lié aux déclarations masquant les travailleurs « au noir » ;
5. Absence d'informations sur la situation familiale du salarié, sur les caractéristiques de sa famille et son réseau de relations. Peu de données sociodémographiques disponibles le concernant (âge, sexe, profession, salaire).

La mobilité mesurée par le panel des DADS

C'est un type très spécifique de migration résidentielle qui est mesurée à partir de cette source puisqu'il s'agit de la mobilité résidentielle annuelle des actifs salariés (hors fonctionnaires d'État) et des chômeurs indemnisés. Il n'est pas inutile de préciser que le nombre des chômeurs non indemnisés est loin d'être anodin. Un nouveau découpage sociospatial s'adjoint naturellement aux autres : la zone d'emploi, et il est possible de suivre annuellement les flux de salariés entre les diverses zones d'emploi mais également aux autres niveaux plus habituels, communes, départements, régions. A notre connaissance, il n'existe à ce jour qu'une étude sur la mobilité à partir de cette source (Brun C., 2000). A noter, ce fichier permettrait des investigations particulièrement pertinentes sur les migrations des actifs au niveau infra communal si les découpages au niveau des iris²² ou des quartiers prioritaires de la ville²³ étaient également fournis.

* * *

²² Les iris correspondent à un découpage infra communal introduit par l'Insee et regroupant au moins en théorie 2 000 habitants.

²³ Les quartiers prioritaires sont les zones urbaines sensibles, les zones de redynamisation urbaine et les zones franches urbaines.

Comme tout changement radical, le recensement rénové suscite de nombreuses craintes et des interrogations légitimes. Les gains considérables indéniables de fraîcheur et de régularité de l'information ont aussi des contreparties. La détermination de la conjoncture de la mobilité aux niveaux national, régional et communal ne semble pas poser de problème à partir du recensement rénové. Par contre, il reste des flous quant aux possibilités de comparer la mobilité résidentielle aux niveaux infra-régionaux et infra urbains, à cause des décalages temporels de collecte. Cela implique un investissement méthodologique important avant de pouvoir comparer les migrations infra-régionales alors qu'en parallèle ces informations acquièrent une acuité renforcée pour les collectivités territoriales aux charges et aux missions qui ne cessent de s'étendre. Le recensement rénové représente aussi une perte d'information pour l'étude des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Là encore, malgré les besoins de connaissance renforcés et institutionnalisés par la loi Borloo²⁴, le nouveau recensement ne permettra plus le suivi fin des zones urbaines sensibles²⁵. Le développement d'exploitations de fichiers administratifs ne compensera que partiellement le manque d'information sur les ZUS, d'autant que ces données sont éclatées par les diverses sources utilisables mais concernent des sous-populations spécifiques : chômeurs déclarés ou indemnisés, personnes imposables, etc.

La qualité de l'échantillon démographique permanent dépendait du recensement et de la capacité de ce dernier à suivre les individus d'un recensement à l'autre. Avec les abandons de l'exhaustivité et de la simultanéité, la capacité de suivi des enquêtés à partir du recensement rénové semble compromise.

Enfin, ces remarques sont émises dans un souci de synthèse sur l'appréhension de la mobilité à partir du nouveau recensement. Elles ne visent, bien sûr pas, les équipes qui se sont succédées dans la conception novatrice et la mise en place du recensement rénové. Leur travail, invisible pour le néophyte, est énorme. Les tensions budgétaires, qui s'exercent aussi sur les autres pays européens (Laihonon, 2000), ont conduit en France à abandonner l'exhaustivité comme la simultanéité de collecte au profit d'une information annuelle. Cela ne peut aller sans inconvénient.

En conclusion

A l'issue de ce tour d'horizon, aucune source ne s'impose pour l'étude des mobilités. Chacune peut se prévaloir de ses avantages et de fait se dédie soit aux investigations conjoncturelles (recensement rénové, enquête Emploi, DADS, etc.), soit aux sujets d'étude spécifiques (enquête Logement, PRCV, etc.). Parmi ces dernières la nature de l'enquête oriente évidemment celle des recherches. Notons qu'en dehors des enquêtes biographiques, aucune ne permet de déterminer le nombre de migrations. Mais là où on ne mesurait que des migrants annuels, il est maintenant possible d'obtenir des estimations sur les migrants trimestriels à partir de l'enquête Emploi en continu.

²⁴ Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine (n° 2003-710) du 1^{er} août 2003.

²⁵ En dehors de la population dite « légale » dont la détermination est en cours d'étude.

Traditionnellement, les migrations internes sont définies à partir du changement de résidence principale pour une durée dite « définitive ». Globalement, chaque source détermine bien une personne migrante comme une personne ayant changé de résidence principale. Remarquons qu'aucune ne prend en compte la durée de résidence comme un élément déterminant.

Les sources traditionnellement utilisées pour l'étude des migrations internes sont profondément remaniées et entraînent de légitimes interrogations. Si la détermination de la conjoncture de la mobilité aux niveaux national et régional ne pose pas de problème grâce à l'enquête Emploi en continu et au recensement rénové, il reste des flous quant aux niveaux infra-régionaux et aux possibilités de comparer ces informations représentatives aux mêmes dates. Cela implique un investissement méthodologique important avant de pouvoir diffuser des taux de migrations infra-régionaux alors qu'en parallèle ces informations acquièrent une acuité renforcée pour les collectivités territoriales aux charges et aux missions élargies. Enfin, le modèle « migrants-migrations » déjà ancien de Daniel Courgeau est toujours d'actualité afin d'obtenir des estimations de la migration annuelle mais le modèle demandera une actualisation régulière de ses coefficients afin de conserver toute sa pertinence (L'Hospital, 2001 ; Courgeau, Lelièvre, 2004).

Bibliographie

- Attal-Toubert K., Couderc C., (2003)**, Enquête Emploi 2002 en continu, Insee-Résultats, Insee.
- Auriat N., (1996)**, Les défaillances de la mémoire humaine : aspects cognitifs des enquêtes rétrospectives, Travaux et documents, PUF/Ined.
- Baccaïni B., (1999a)**, Recensement traditionnel et recensement rénové pour l'étude des migrations résidentielles, rapport Insee, 101 p.
- Baccaïni B., (1999b)**, Analyse des migrations internes et estimation du solde migratoire externe au niveau local à l'aide de données intercensitaires, *Population*, 54 (4-5), p. 801-816, Ined.
- Baccaïni B., (2001)**, « Première approche de l'étude des migrations avec le recensement rénové », *Journal de la société française de statistique*, n° 3, p. 31-39.
- Baccaïni B., (2005a)**, « Observation et concepts en matière de migrations internes », *Population et société*, Tome ?, à paraître.
- Baccaïni B., (2005b)**, « Enquêtes annuelles de recensement : résultats de la collecte 2004. Des changements de région plus fréquents qui bénéficient aux régions du sud et de l'ouest », *Insee-première* n° 1028.
- Bertrand P., Chauvet G., Christian B., Grosbras J.-M., (2002)**, « Données produites par le recensement rénové de la population », *Insee-Méthodes*, Actes des journées de méthodologie statistiques 2002, Insee.
- Bonnet, C., Gobillon L., (2005)**, « The Housing and Location Choices of Widows », Travail en cours.
- Borrel C. et Durr J.-M., (2005)**, « Enquêtes annuelles de recensement : premiers résultats de la collecte 2004. Principales caractéristiques de la population et des logements », *Insee-première* n° 1 001, Insee.
- Brun C., (2000)**, « Étude des migrations résidentielles dans la zone d'emploi de Saint-Étienne à partir du fichier DADS 1997 », note interne de la mission Migrations, Direction régionale Rhône-Alpes de l'Insee ;
- Courgeau D., (1975a)** - Le concept de migration, in *Actes du quatrième colloque de démographie africaine*, Ouagadougou, pp. 27-33.
- Courgeau D., (1975b)** - Mesure et analyse des migrations, in *Analyse démographique et ses applications*, CNRS, Paris, pp. 151-161.
- Courgeau D., (1986)** - *Utilisation des données de l'enquête sur l'emploi, sur les migrations annuelles en France*, Rapport à la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale, Paris.
- Courgeau D., (1988)**, *Méthodes de mesure de la mobilité spatiale*, Éditions de l'INED.
- Courgeau D., Lelièvre E., Wolber O. (1998)**, « Reconstruire des trajectoires de mobilité résidentielle, éléments d'une analyse biographique des données de l'EDP », *Economie et Statistique*, 316-317, pp. 163-173
- Courgeau D., Nedellec V., Empereur-Bissonnet P., (1999)** - La durée de résidence dans un même logement. Essai de mesure à l'aide de fichiers EDF, *Population*, 54, n° 2, pp. 333-342.
- Courgeau D., Lelièvre E., (2004)**, « Estimation des migrations internes de la période 1990-1999 et comparaison avec celles des périodes antérieures », *Population* n° 5, vol. 59.

- Debrand G., Taffin C., (en cours)**, « La mobilité résidentielle depuis 20 ans : des facteurs structurels aux effets de la conjoncture », *Economie et Statistique*.
- Desplanques G., (1994)**, « Connaître les migrations », *Espaces, populations, sociétés*, pp. 31-39.
- Fougère D., Kramarz F., Pouget J.**, « Délinquance et mobilité résidentielle », *Revue Economique*, vol. 56, n° 2, 313-336.
- Givord P., (2003)**, « Une nouvelle enquête Emploi », *Économie et statistique*, n° 362, Insee, p. 59-66.
- Goux D., (2005)**, L'impact des changements intervenus dans l'enquête Emploi en 2003 sur la qualité de ses résultats, Document de travail, Journées de méthodologie statistique 2005 de l'Insee.
- Héran F., Toulemon L., (2005)**, « Que faire quand la population recensée ne correspond pas à la population attendue ? », *Population et sociétés*, n° 411, Ined.
- Jugnot S., (2005)**, Analyser les disparités spatiales sur un indicateur conjoncturel avec le recensement : l'exemple du taux de chômage, Document de travail, Journées de méthodologie statistique de l'Insee. http://vserver-insee.nexen.net/jms/site/files/documents/2005/301_1-JMS2005_SESSION08_JUGNOT_RRP_ARTICLE.PDF
- Laihonen A., (2000)**, « La campagne 2001 de recensements de la population en EUROPE », Communication au colloque Insee-Eurostat sur les recensements après 2001 Paris. http://www.insee.fr/fr/nom_def_met/colloques/insee_eurostat/pdf/laihonen.pdf
- Laferrère A.**, « Quitter le nid : entre forces centripètes et centrifuges », *Économie et statistique*, Insee, en cours.
- L'Hospital F., (2001)**, Les migrations internes en France. Estimation des paramètres du modèle « migrants-migrations » de Daniel Courgeau, document de travail, Direction régionale Insee Rhône-Alpes.
- Poulain M., (1994)**, « La mobilité interne en Europe. Quelles données statistiques ? », *Espaces, populations, sociétés*, pp.13-30.
- Cnis, (2004)**, Rapport du groupe de travail, « Utilisation des données produites par le recensement renouveau de la population et leur diffusion ».